



## DEMANDE DE PASSEPORT MOBILITE ETUDES

PHOTO

Identité du bénéficiaire	
Mme □ Mlle □ M □	
NOM:	
Prénom(s):	
Date de naissance : Lieu de naissance :	
Nationalité : Province d'origine : Nord □ Sud □ l	Iles □
Adresse en Nouvelle Calédonie : BP	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
🖀 :	
🖀 : en métropole (si connu):	
Les pièces à fournir	
Pour la première demande :	
☐ Une photo d'identité à coller sur la première page du dossier en haut à droite	
☐ La copie du passeport du bénéficiaire en cours de validité	
☐ La copie du livret de famille (parents et enfants)	
☐ Un justificatif de résidence en Nouvelle Calédonie (facture eau, électricité, attestation logeur	,
Le dernier avis d'imposition complet, du foyer fiscal auquel le bénéficiaire est ratta	ŕ
déclaration (en cas de situations particulières, couples non mariés, enfants à la charge d'un des parents)	ene, copie de la
☐ Le justificatif d'inscription en formation supérieure (préinscription ou certificat de scolarité en	ı métropole)
☐ L'attestation de saturation ou de refus uniquement si la formation choisie existe localen	nent
☐ La notification définitive du CROUS (Bourse de l'Etat) - (notification conditionnelle lors d'une prem	nière demande)
☐ Le justificatif d'une bourse locale (province, territoire, ou autres)	
☐ Les derniers bulletins de terminale ou de la dernière année d'études supérieures suivie	
☐ Justificatif de scolarité et/ou de réussite des années d'études supérieures déjà effectué métropole.	es en NC ou en
CHAQUE ANNEE VOUS DEVEZ FOURNIR	
<ul> <li>Le certificat de scolarité de la nouvelle année universitaire</li> <li>Le dernier avis d'imposition complet du foyer fiscal auquel le bénéficiaire est rattaché.</li> <li>La notification définitive de bourse Crous de l'année universitaire concernée et le justificatif de bourse le Les résultats de l'année précédente si vous vous réorientez ou de l'année en cours si vous redoublez.</li> </ul>	locale.
Date : Signature de l'étudiant bénéficiaire ou du repri	ésentant légal

<u>Infos légales</u>: En application de la loi informatique et liberté en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en nous adressant un courrier.

Etudes et aid	es				
> Avez-v	ous fait une demande de bou	urse provinciale ou territoriale?	□ Oui □ Non		
Si oui, laquelle ?  ☐ Province Sud ☐ Province Nord ☐ Province îles ☐ Parcours Individualisé de Formation ☐ BAS ☐ Cadres Avenir ☐ Autres		□ Oui □ Non  On La commission a eu lieu	L'avez-vous obtenue ? (justificatif à fournir)		
➤ Avez-v □ Oui	ous fait une demande de bou □ Non	rrse d'Etat pour l'enseignement su  L'avez-vous obtenue ? (justifica  □ Oui □ Non			
□ CROUS □ Agricol	Séchelon:e	Statut   En cours de tra  Notification co	onditionnelle		
Année	Classe Série Discipline	Etablissement	Diplôme obtenu		
	Terminale				
SCOL	ARITE SUPERIEURE EF	FECTUEE APRES LE BACCA	ALAUREAT		
Préciser la for	mation choisie, le parcours d	l'études envisagées et le nombre d	l'années prévues :		
Autres remarq	ues				
•••••		•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		

- <u>Une aide de 100 %</u> sur le coût du titre du transport aérien, pour les étudiants de l'enseignement supérieur boursiers sur critères sociaux de l'Etat (CROUS).
- <u>Une aide de 50%</u> sur le coût du titre du transport aérien, sous réserve que le quotient familial, du foyer fiscal auquel est rattaché le bénéficiaire, ne dépasse pas 3.1738.734 FCFP (Revenu annuel /nombre de parts fiscales).

Le mode opératoire de calcul est fait sur le dernier **avis d'imposition** délivré par les services fiscaux, en prenant en compte le **détail des revenus** avant déductions, abattements et cotisations. Le seuil d'éligibilité correspond à **85**% de ce revenu.

△ Cela ne correspond pas au revenu brut net global ou au net global imposable.

Des simulations sont possibles sur <a href="http://www.gip-cadres-avenir.nc">http://www.gip-cadres-avenir.nc</a> ou <a href="www.nouvelle-caledonie.gouv.fr">www.nouvelle-caledonie.gouv.fr</a>, rubrique Passeport Mobilité.

		REVENU ANNUEL
SITUATION	Nb de parts	CFP
Célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge	1	3 738 734
Célibataire ou divorcé ayant un enfant à charge	1,5	5 608 101
Marié sans enfant à charge	2	7 477 468
Célibataire ou divorcé ayant deux enfants à charge	2	7 477 468
Marié ou veuf ayant un enfant à charge	2,5	9 346 835
Marié ou veuf ayant deux enfants à charge	3	11 216 202
Célibataire ou divorcé ayant trois enfants à charge	3	11 216 202
Marié ou veuf ayant trois enfants à charge	4	14 954 936
Célibataire ou divorcé ayant quatre enfants à charge	4	14 954 936
Marié ou veuf ayant quatre enfants à charge	5	18 693 670
Célibataire ou divorcé ayant cinq enfants à charge	5	18 693 670
Marié ou veuf ayant cinq enfants à charge	6	22 432 404
Célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge	6	22 432 404
Marié ou veuf ayant six enfants à charge	7	26 171 138

## De plus

- 1) Le calcul se fait sur la base du code général des impôts Métropolitain.
- 2) Le calcul prend en compte le dernier avis d'imposition en vigueur.
- 3) Pour l'imposition des contribuables célibataires ou divorcés qui vivent seuls, le nombre de parts prévu est augmenté de 0.5 lorsqu'ils supportent à titre exclusif ou principal la charge d'au moins un enfant.